

1 **HONORAIRES SUR LES VENTES HABITATION - TERRAINS** (hors promoteurs)

Charge Acquéreur

De 0€ à 50 000 €	=3500 € (fixe)
De 50 001 à 100 000 €	=6% ttc
De 100 001 à 200 000 €	=5% ttc
De 200 001 à 500 000 €	=4% ttc
Supérieur à 500 001 €	=3% ttc

Sur les Terrains en partenariat avec les promoteurs la commission est **charge vendeur** selon le barème du dit promoteur

honoraires maximum pratiqués par tranche en sus du prix net vendeur. Tarif cumulatif par tranches. Les honoraires sont à la charge des acquéreurs sauf demande expresse des Vendeurs qui veulent une charge vendeur. Hors commerces et entreprises

HONORAIRES AFFAIRES CONFRÈRES AMANDA :

Dans le cadre d'une transaction sur un mandat AMANDA, le barème appliqué sera celui du mandataire apporteur du mandat au fichier Amanda

2 **HONORAIRES SUR LES VENTES DES MURS COMMERCIAUX & FOND DE COMMERCE**

8 % htva du prix net vendeur

Charge Acquéreur

3 **HONORAIRES LOCATION À L'ANNÉE**

Charge Bailleur

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail

8 €/m2 (avec un plafond max à 500€ ttc)

soumis au décret n°2014-890 du 1er aout 2014 Département de Vendée en Zone C soit 8 €/m2

Entremise et de négociation

Offert

Réalisation de l'état des lieux d'entrée

3 €/m2

soumis au décret n°2014-890 du 1er aout 2014 Département de Vendée en Zone C soit 3 €/m2

.....

Charge Locataire

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail

8 €/m2 (avec un plafond max à 500€ ttc)

soumis au décret n°2014-890 du 1er aout 2014 Département de Vendée en Zone C soit 8 €/m2

Réalisation de l'état des lieux d'entrée

3 €/m2

soumis au décret n°2014-890 du 1er aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit 3 €/m2

4 **HONORAIRES DE LOCATION COMMERCES-PROFESSIONNELS OU GARAGE**

A la charge 50% du locataire/ 50% du Propriétaire

14,4 % htva du loyer annuel